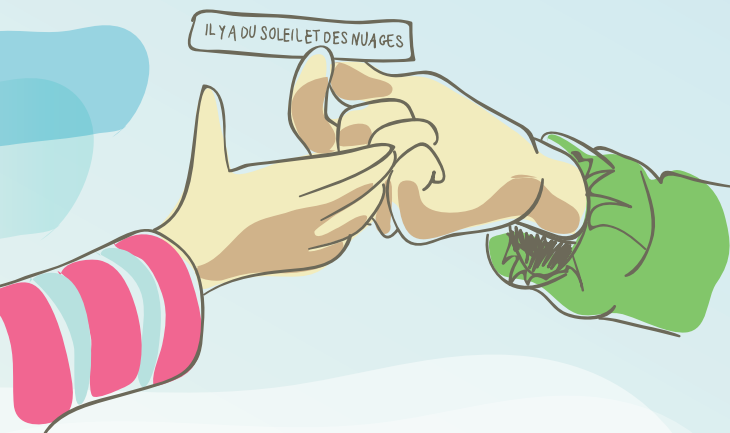


Le Regain fait partie du secteur 59i04

Le secteur 59i04 couvre les communes de Lille (quartiers nord et est), Lambersart, Lomme et Saint-André-lez-Lille, Lambersart, Verlinghem et Lompret.

Le Regain travaille en lien étroit avec les autres unités fonctionnelles du secteur :

- quatre CMP (Lille Nord, Lille Est, Lille Ouest, Lomme)
- un CATTp
- une Unité de Psychiatrie Périnatale (USPPAD et Unité Bébé)
- une Unité Sectorielle Adolescents Transversale (USAT)
- une Unité Fonctionnelle intersectorielle pour Adolescent (UFA)



Une équipe pluridisciplinaire

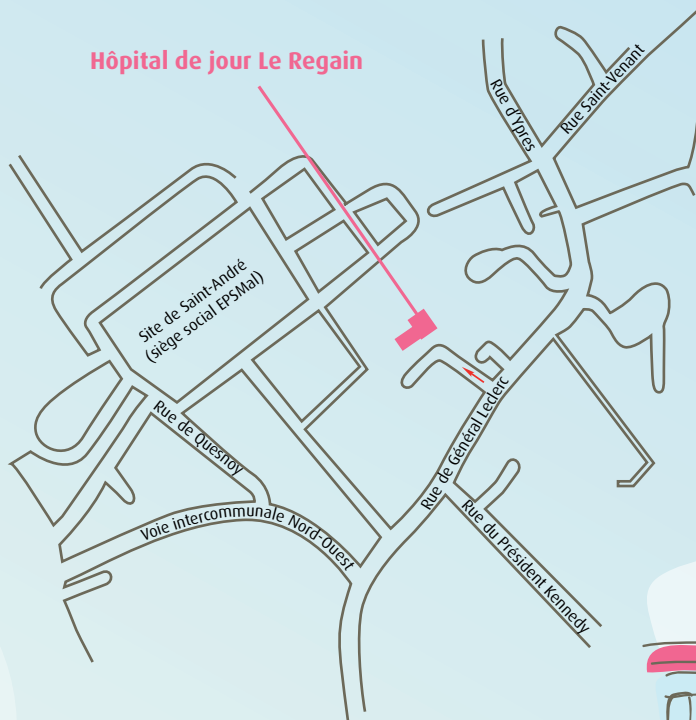
- un médecin responsable et des médecins consultants
- un cadre de santé
- un orthophoniste
- une psychomotricienne et des consultants
- six infirmier(e)s
- trois éducateur(ice)s
- un auxiliaire de puériculture
- un psychologue et des consultants
- un enseignant spécialisé
- une assistante sociale
- une secrétaire
- une maîtresse de maison

Contact

217, rue du Général Leclerc
59350 Saint-André-lez-Lille
T : 03 20 63 76 10
F : 03 20 63 76 68
M : 59i04-hj-leregain@epsm-al.fr

Bus : Liane 1 et Ligne 90
arrêt *Saint-André-lez-Lille Faure*
V'Lille Station *Mairie de Saint-André*

Hôpital de jour Le Regain



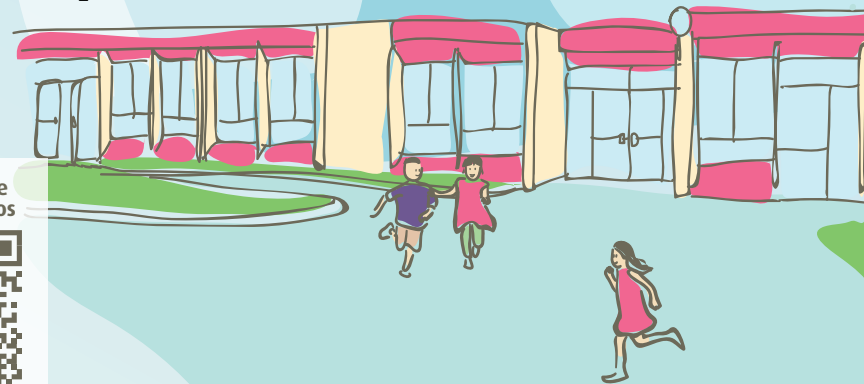
L'hôpital de jour Le Regain est une structure rattachée au secteur 59i04 (Lille Nord, Lille Est, Lomme, Lambersart, Lompret, Saint-André-lez-Lille, Verlinghem) et gérée par l'Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise dont le siège se situe à Saint-André-lez-Lille.



Le Regain

Hôpital de jour

Réalisée et imprimée par le service communication de l'EPSM de l'agglomération lilloise - Janvier 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique



Flashez le code
pour plus d'infos



www.epsm-al.fr

Enfants accueillis

- L'hôpital de jour Le Regain accueille 24 enfants de 3 à 8 ans présentant généralement des **Troubles du Spectre Autistique (TSA)**
- Les enfants sont adressés par le médecin du Centre Médico-Psychologique
- Les enfants pris en charge présentent généralement :
 - des **anomalies dans 3 domaines** :
 - anomalies qualitatives des interactions sociales réciproques (ex : évitement du regard, retrait, absence de sourire réciproque)
 - anomalies de la communication verbale et non verbale (ex : absence de langage, écholalie, utilise le corps de l'autre comme un outil)
 - comportements répétitifs et stéréotypés, intérêts restreints (ex : intérêts sensoriels inhabituels, rituels, intolérance aux changements, balancements)
 - pouvant être associées à :
 - des difficultés dans leur développement psychique et corporel
 - des troubles de l'intégration sensorielle
 - des troubles alimentaires et du sommeil
 - il peut en résulter :
 - des difficultés d'apprentissage
 - des difficultés d'accès à l'autonomie
 - des crises d'angoisse

Diagnostic et évaluation

- **Le diagnostic**
 - est **médical** et clinique
 - est posé après une **évaluation pluridisciplinaire et conjointe** entre l'équipe du Regain et l'équipe du CMP
- **Le bilan diagnostic et l'évaluation** associent :
 - consultation avec le médecin responsable
 - observation au Regain et au domicile de l'enfant
 - ADI (*Autism Diagnostic Interview*)
 - ADOS (*Autism Diagnostic Observation Schedule*)
 - bilan psychomoteur
 - bilan orthophonique
 - profil psycho-éducatif : PEP-R
 - grilles d'évaluation (CARS, Geneviève Haag)
- **Un bilan médical complémentaire** à la recherche d'une pathologie associée est systématique (troubles de la vision et de l'audition, troubles neurologiques, troubles génétiques)

Projet thérapeutique

- Chaque enfant bénéficie d'un **projet de soin individualisé** adapté à ses difficultés et son niveau de développement.
- **Les prises en charge** :
 - associent :
 - **soins corporels et psychiques**
 - prises en charge **éducatives** spécifiques
 - prises en charge **rééducatives** (orthophonie et psychomotricité)
 - prises en charges **pédagogiques** spécialisées
 - **organisation temporo-spatiale** adaptée
 - sont **individuelles** :
 - éducatif, orthophonie, psychomotricité
 - ou sont **groupales** en ateliers
 - 3 à 5 enfants maximum
 - animés par deux soignants au minimum
 - utilisent différents support : terre, musique, conte...
 - sont **régulièrement réévaluées** avec une synthèse annuelle
- **Le travail avec les familles**
 - est un axe essentiel de la prise en charge
 - le médecin responsable de la structure reçoit les parents au minimum une fois par trimestre
 - le lien avec la famille est assuré par :
 - le cahier de liaison
 - le référent de l'enfant, joignable à tout moment dans l'institution
 - des groupes de parole pour les parents une fois/mois
- **Le référent de l'enfant**
 - chaque enfant bénéficie d'un référent attitré
 - fait le lien entre l'institution et la famille
 - peut se déplacer au domicile de l'enfant ou sur ses lieux de vie (école, garderie..)
 - participe aux réunions scolaires
 - est responsable du cahier de liaison
 - accueille l'enfant dans l'institution
 - coordonne la synthèse d'évaluation
- **La classe spécialisée**
 - est assurée par un **enseignant spécialisé**, toujours secondé par un soignant (infirmier ou éducateur)
 - se fait en petits groupes (maximum 5 enfants)
 - peut se faire en « **box** » pour favoriser l'attention de l'enfant
 - **prépare l'enfant à l'inclusion scolaire** en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé

- **apporte un soutien supplémentaire et spécifique** à l'enfant quand il est inclus en milieu scolaire ordinaire
- **L'inclusion scolaire**
 - est réalisée dès que les compétences et le comportement de l'enfant le permettent
 - nécessite l'aide d'une **Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel (AVSI)**
 - nécessite un travail de **partenariat étroit avec l'éducation nationale** avec :
 - participation de l'enseignant spécialisé et du référent aux réunions scolaires
 - contacts réguliers avec l'enseignant
 - contacts réguliers et réunions de travail avec l'AVSI
- **L'assistante sociale**
 - travaille en lien avec l'assistante sociale du CMP
 - soutient les parents dans leurs démarches et notamment dans la constitution du dossier (MDPH) Maison Départementales des Personnes Handicapées
 - demande d'allocations (allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de présence parentale...)
 - demande d'AVSI
 - orientation en établissement spécialisé

Prises en charge spécifiques

- **Le PECS (Pictures Exchange Communication System)**
 - le PECS est un **support à la communication**
 - utilise des **échanges d'images** (photographies, images ou pictogrammes)
 - s'adresse en particulier aux enfants **dépourvus de langage**
 - s'appuie sur les **compétences visuelles** des enfants
 - nécessite un investissement et une **participation active de la famille**

